

PROJET DE LOI

N° 124

adopté

le 27 juin 1979

**SÉNAT**

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de la Convention de coopération en matière judiciaire entre la République française et la République du Niger, signée à Niamey le 19 février 1977.*

**(Texte définitif.)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6<sup>e</sup> législ.) : 965, 1078 et in-8° 184.

Sénat : 381 et 421 (1978-1979).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention de coopération en matière judiciaire entre la République française et la République du Niger, signée à Niamey le 19 février 1977, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 27 juin 1979.*

Le Président,

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 381 (1978-1979), Sénat.